



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : comptabilité nationale

Rapport du Groupe de travail sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Additif

Publication du Guide des institutions à but non lucratif dans le cadre du Système de comptabilité nationale

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique une note d'information concernant la publication du Guide des institutions à but non lucratif dans le cadre du Système de comptabilité nationale.

Note d'information concernant la publication du Guide des institutions à but non lucratif dans le cadre du Système de comptabilité nationale

1. Le Guide des institutions à but non lucratif dans le cadre du Système de comptabilité nationale (SCN) est le fruit d'une étroite collaboration entre le Centre d'études sur la société civile de l'Université John Hopkins et la Division de statistique de l'ONU. La version préliminaire de ce manuel a fait l'objet d'un examen lors d'une réunion d'un groupe d'experts organisée sous l'égide des Nations Unies à New York, du 10 au 12 juillet 2001. Sa version révisée a, par la suite, été approuvée par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Division de statistique de l'ONU en prépare actuellement la parution dans la série de manuels sur la comptabilité nationale qu'elle publie pour aider les pays à établir leurs comptes. Il est déjà disponible sous forme de projet sur le site Web de la Division consacré à la comptabilité nationale.

* E/CN.3/2002/1.



2. Dans la classification comptable dans le SCN utilisée pour les comptes centraux, les institutions à but non lucratif sont réparties dans les quatre secteurs suivants :

- Le secteur non financier;
- Le secteur financier;
- Le secteur des administrations publiques;
- Le secteur des institutions à but non lucratif desservant les ménages.

3. Dans la comptabilité nationale en pratique dans de nombreux pays, le secteur des institutions à but non lucratif desservant les ménages est souvent rattaché au secteur des ménages; c'est pourquoi les données concernant les institutions à but non lucratif en général sont rarement collectées ou analysées de façon isolée. Compte tenu de l'importance croissante du rôle que jouent ces institutions dans tous les pays, en particulier dans le domaine de la santé, de l'éducation et des services sociaux, le présent guide a été établi dans un double but, à savoir :

- Transférer les domaines concernant diverses activités non lucratives qui, dans le SCN, sont actuellement incorporées aux secteurs des sociétés financières, des sociétés non financières ou des administrations publiques, dans un compte satellite des institutions à but non lucratif, dans lequel elles seraient regroupées avec celles concernant les institutions à but non lucratif desservant les ménages. Cette reclassification, qui a pour objet de créer un secteur distinct des institutions à but non lucratif aux fins d'analyse, vise à répondre aux besoins des responsables politiques qui étudient les moyens d'améliorer les services publics et de réduire la taille de leurs administrations. Ce remaniement permettra d'améliorer la présentation des données et de fournir des données plus complètes concernant ces institutions. La création du compte satellite des institutions à but non lucratif entraîne une reclassification des composantes institutionnelles de l'économie sans que le contenu en soit modifié pour autant.
- Élargir le compte satellite des institutions à but non en y introduisant les importants changements suivants :
 - Imputation sur ce compte d'une valeur attribuée au travail bénévole qui est une des principales caractéristique des activités des institutions à but non lucratif dont ne rend pas compte le SCN actuel;
 - Imputation de la production non marchande fournie par les institutions à but non lucratif, sur la base de leurs frais de fonctionnement. Cette imputation est destinée à rendre compte des activités non marchandes qui sont fournies gratuitement à des usagers par des institutions à but non lucratif, telles que les établissements d'enseignement et les services de santé.